



Fiche métier

Contrôleur bancaire

Environnement du poste

L' ACPR est notamment composée de deux directions de contrôle bancaire et compte huit services intervenant sur les missions de contrôle permanent de portefeuilles variés : banques généralistes, banques étrangères, groupes mutualistes, financement des particuliers et des collectivités locales, financements spécialisés professionnels, établissements indépendants de gestion privée et monégasques, entreprises d'investissement. En rejoignant l'un de ces services, vous prendrez en charge le contrôle permanent d'un portefeuille d'établissements de crédit.

Missions confiées

- Analyser l'évolution des risques et de la situation prudentielle et financière des établissements de votre portefeuille ;
- apprécier la qualité et la conformité aux exigences de la réglementation prudentielle, des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place notamment en matière de risques de crédit, de marché et opérationnels ;
- effectuer un diagnostic des dispositifs de contrôle interne ;
- dialoguer avec les établissements pour obtenir les informations permettant d'affiner l'analyse et le diagnostic ;
- proposer et surveiller la mise en œuvre d'actions correctrices ;
- proposer des enquêtes sur place, formuler des recommandations sur la base des rapports d'inspection et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Qualités requises

- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- regard critique, capacité à prendre du recul par rapport aux documents transmis ;
- forte réactivité, disponibilité ;
- esprit d'initiative, autonomie ;
- bon relationnel, diplomatie ;
- excellentes capacités rédactionnelles.

Un accueil et une formation personnalisés et adaptés sont assurés par les équipes du secrétariat général de l'ACPR.